

Enjeux écologiques à l'échelle de la ZAC Ode Acte 1

 enjeux faibles

 enjeux moyens

 enjeux forts

ENJEUX	DESCRIPTION	DISPOSITIONS ENVISAGÉES
	Maintenir la transparence hydraulique et maîtriser les inondations et écoulements pluviaux	<p>Ces trois enjeux sont traités par les aménagements hydrauliques arrêtés respectivement dans le dossier Loi sur l'Eau de la ZAC Ode Acte 1 et de son porté à connaissance, de 2013.</p> <p>Dans le cadre de la réalisation de la tranche 1 de la ZAC, la quasi-totalité des aménagements hydrauliques autorisés dans le dossier Loi sur l'eau déposé en 2003 a été réalisée, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recalibrage de l'affluent rive droite du Nègue-Cats, création d'un décaissement de 30000 m³, mesure compensatoire à l'imperméabilisation des sols et au recalibrage de l'affluent rive droite du Nègue-Cats. <p>Les imperméabilisations à venir ont donc déjà été prises en compte et font l'objet de mesures compensatoires.</p> <p>Au-delà, l'aménageur inscrit le projet urbain dans la logique de Zéro Artificialisation Nette à l'échelle globale de l'aménagement du quartier Ode à la Mer.</p> <p>Concrètement, cela consiste à limiter l'urbanisation et à déconstruire certaines zones déjà urbanisées pour y aménager des espaces naturels perméables ou des projets de construction plus denses et végétalisés permettant l'infiltration des eaux. Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> La sanctuarisation du Marais de L'Estanel, La renaturation de la zone commerciale du Fenouillet, classée en zone inondable, par le transfert des enseignes existantes vers des projets urbains privilégiant la concentration des activités commerciales à leur étalement, La mutation, dans les zones commerciales du Solis-Soriech notamment, des espaces commerciaux existants pour réduire les emprises imperméables au profit d'espaces paysagers en pleine terre. <p><i>Plus de précisions concernant les enjeux d'imperméabilisation et la prise en compte du risque inondation dans l'annexe technique dédiée</i></p>
	Maîtriser les risques naturels	Le risque inondation est un enjeu invariant à considérer sur l'aire d'étude mais ne concerne pas les futurs aménagements.
	limiter les pollutions afin d'atteindre les objectifs de qualité des masses d'eau concernées (milieux récepteurs)	<p>Les apports polluants aux milieux récepteurs produits par l'urbanisation et les activités associées peuvent altérer la qualité des cours d'eau et des étangs, milieux récepteurs du bassin versant du Nègue-Cats.</p>
	Maintenir la qualité de l'air existante	<p>Les stations de mesures de référence Atmo Occitanie sont éloignées de l'aire d'étude mais les données partielles disponibles indiquent que la qualité de l'air actuelle sur Ode à la Mer est bonne.</p> <p>Les résultats obtenus à ce stade mettent en évidence que les concentrations ambiantes de dioxyde d'azote (NO₂), de poussières PM₁₀ et de benzène (C₆H₆) sont très inférieures aux seuils réglementaires fixés par le Code de l'environnement.</p> <p>Le projet devra ainsi œuvrer à maintenir la qualité de l'air actuelle. Les polluants à surveiller sont les oxydes d'azote (Nox dont le NO₂), les poussières fines (PM₁₀) et les poussières très fines (PM_{2,5}).</p>
	Tenir compte des potentiels enjeux de biodiversité	<p>Au regard de sa situation et de son occupation des sols, l'aire d'étude présente peu d'enjeux écologiques.</p> <p>En effet, celle-ci est constituée d'une friche récente très enclavée et dont les fonctionnalités écologiques sont rompues. Toutefois, des espèces fréquentent la zone et devront être prises en compte dans le cadre des aménagements futurs.</p>
	Préserver le patrimoine archéologique de l'aire d'étude	<p>Les vestiges archéologiques sur le secteur constituent un patrimoine reconnu et déjà mis en valeur au musée archéologique de Lattes.</p> <p>Néanmoins, le Service Régional de l'Archéologie du Languedoc Roussillon consulté en 2014 a conclu en l'absence de contraintes archéologiques sur le site.</p>